

# 3<sup>ème</sup> trimestre 2015

Comportements de paiement  
des entreprises en France et  
en Europe

Altares est un acteur de référence des services aux entreprises. Il fournit à ses clients des solutions pour accélérer leur croissance dans deux axes majeurs :  
développement commercial et gestion du risque financier en France, en Europe et à l'international.

Altares propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles, dans deux domaines spécifiques de la connaissance interentreprises, liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2006
- les retards de paiement en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altares publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance ; un bilan semestriel et un bilan annuel viennent compléter chaque cycle d'analyses trimestrielles. Ces analyses sont disponibles sur simple demande aux contacts ci-dessous, et font l'objet d'un envoi par mail, dès parution. Elles sont de plus systématiquement consultables en ligne, sur le site [www.altares.com](http://www.altares.com) et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

**ALTARES**

55 avenue des Champs Pierreux  
Immeuble Le Capitole  
92012 Nanterre  
[contact@altares.com](mailto:contact@altares.com)

Tél : 01 41 37 51 04 – Fax : 01 41 37 50 01

[www.altares.com](http://www.altares.com)

**Directeur des études**

Thierry Millon  
Tél : 04 72 65 15 51

**RELATIONS PRESSE :**

**VP COMMUNICATION**

Véronique Pouzeratte  
[vpouzeratte@vp-communication.com](mailto:vpouzeratte@vp-communication.com)  
111, Avenue Victor Hugo • 75 116 Paris

Tél : 06 81 29 81 90

[www.vp-communication.com](http://www.vp-communication.com)

ALTARES PRÉSENTE SON ÉTUDE SUR LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE ET EN EUROPE AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

## La France ne lâche pas son titre de champion d'Europe des petits retards de paiement avec 13,2 jours au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, qui voit l'amorce d'une détente encore trop timide.

Dans le secteur privé, les factures « dorment » en moyenne 12,4 jours chez les petits entrepreneurs et 14,7 jours chez les ETI-GE.

Les retards de paiement atteignent 16,6 jours dans l'administration de l'État et jusqu'à près de 19 jours pour les grandes collectivités locales.

Nanterre, le 14 décembre 2015 – Altares acteur de premier plan de la Data Economy, membre du réseau Dun&Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, présente son étude trimestrielle sur les comportements de paiement des entreprises en France et en Europe au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

« Les retards de règlement, en hausse rapide et continue depuis plusieurs mois, avaient atteint au début de l'été 2015 leur pire valeur sur dix ans à 13,6 jours. A fin septembre, la dégradation est stoppée, mais l'inversion de la courbe est encore trop timide pour confirmer un retour durable vers de meilleures pratiques commerciales. Sur ce troisième trimestre, le retard moyen global calculé sur l'ensemble des factures analysées par Altares se fixe à 13,2 jours, soit encore très au-dessus du seuil des 12 jours franchi un an plus tôt. Apprécié sur les seules factures en retard de règlement, le délai additionnel est même de 20,8 jours. » commente Thierry Millon, Directeur des études Altares.

Illustration de cette correction des comportements de paiement à la fois légère et peu convaincante, les grands retards supérieurs à 30 jours sont un peu moins fréquents, mais les règlements à l'heure aussi. 7,5% des entreprises présentent des retards supérieurs à 30 jours, contre 8% trois mois plus tôt. Dans le même temps, 36,2% des organisations payent leurs factures à l'heure, contre 36,5% trois mois plus tôt et 39% début 2014

C'est sur le front des petits retards inférieurs à 15 jours que doit se concentrer l'attention des fournisseurs. La France ne lâche pas son titre de champion d'Europe des petits retards. Le tiers des entreprises (33,2%) en sont coutumières (27,4% en Europe).

L'Europe se caractérise également par une absence de tendance claire et a fortiori partagée. Le retard moyen global est quasi stable à 14,5 jours sur le troisième trimestre. Le Portugal demeure le mauvais élève avec près de 30 jours de retard, derrière l'Italie juste sous les 20 jours. L'Allemagne, proche des 6 jours, continue de montrer l'exemple mais les comportements de paiement se tendent encore légèrement pour le troisième trimestre consécutif.



NANTERRE, LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Paiements sans retard	39,0%	38,7%	36,9%	38,3%	36,8%	36,5%	36,2%
Entre 1 et 15 jours	34,2%	34,1%	34,0%	31,4%	31,9%	32,1%	33,2%
Entre 16 et 30 jours	20,6%	20,9%	22,5%	23,1%	23,7%	23,4%	23,1%
Supérieur à 30 jours	6,3%	6,2%	6,7%	7,2%	7,6%	8,0%	7,5%

## LES RETARDS DE RÈGLEMENT PRIVÉ PUBLIC

Dans le **secteur privé**, l'amélioration des comportements de paiement est globalement constatée chez tous **les entrepreneurs individuels**, mais est davantage sensible chez les plus grands d'entre-deux. Alors que sur l'ensemble des artisans-commerçants la baisse est assez limitée (**12,3 jours** en T3 contre 12,6 jours en T2), celle-ci s'accélère chez ceux employant plus de 20 salariés (13,9 contre 14,9).

Sur les **sociétés commerciales**, le retard moyen est supérieur d'une journée à celui constaté chez les entrepreneurs individuels, mais là aussi il recule légèrement à **13,4 jours** en T3. L'effort est davantage porté par les petites sociétés commerciales, tandis que, les paiements restent sous pression dans les plus grandes, au-delà de 250 salariés (14,7 jours).

*« Les entreprises de petite taille sont moins tentées de recourir au crédit fournisseur, d'autant que le rapport de force leur est défavorable. Lorsque la petite entreprise peut payer ses fournisseurs, elle le fait généralement à l'échéance de la facture sans chercher délibérément à gagner quelques jours de trésorerie. En revanche, lorsqu'elle est financièrement plus tendue, la microentreprise va reporter plus franchement ses règlements. Ce trimestre le confirme encore. Les petites sociétés de moins de 3 salariés sont trois fois plus nombreuses à reporter leurs paiements de plus de 30 jours que celles de plus de 250 salariés (8,7% contre 2,6%). »* ajoute Thierry Millon.

Dans le **secteur public**, en particulier pour ses plus grandes structures, règlent ses fournisseurs avec généralement plus de retard que dans le privé.

Les organisations publiques employant jusqu'à 20 agents présentent des comportements de paiement globalement comparables à ceux observés dans le privé. En revanche, au-delà de cette taille, les dérapages s'accroissent. Il faut compter alors généralement **17 jours** de retard en moyenne pour les **EPIC** ou **l'Administration de l'État**. L'effet de taille est très sensible sur les **collectivités locales**; si les plus petites d'entre-elles parviennent à tenir des retards de paiement sous les 10 jours, les plus grandes sont à **19 jours** en moyenne.

NANTERRE, LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

« Sous le poids des procédures pour les plus grandes et des contraintes budgétaires pour la plupart, les organisations publiques peinent à trouver le bon équilibre leur permettant tout à la fois de garantir une saine gestion des recettes, tout en soutenant l'économie locale, de gérer les dépenses, tout en évitant d'avoir à payer des intérêts de retard qui fragiliseraient davantage les budgets. » analyse Thierry Millon.

### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT PRIVÉ PUBLIC AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

CATÉGORIE JURIDIQUE	JOURS DE RETARD		
	Moins de 20 salariés	20 à 249 salariés	250 salariés et plus
Entrepreneur individuel	12,3	13,7	-
Société commerciale	13,3	13,9	14,7
Association loi 1901 ou assimilé	12,3	12,5	13,9
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	11,9	15,7	16,5
Établissement public administratif	9,8	11,7	16,5
Collectivité territoriale	8,5	12,0	18,9
Administration de l'État	18,4	15,5	17,6

### LES RETARDS DE RÈGLEMENT PAR ACTIVITÉ

La plupart des activités s'inscrivent dans une tendance de faible amélioration des comportements de paiement.

C'est ainsi le cas de l'**industrie manufacturière**, dont le retard de règlement repasse sous les 12 jours à 11,7 jours. Toutefois, comme en T2, seulement 28,7% des industriels règlent leurs factures à l'échéance.

Le respect des dates de factures est également stable et faible dans le **commerce de gros** à seulement 27,1% pour un retard moyen qui s'établit à 13,1 jours.

Dans le **transport routier de marchandises**, le report des règlements se réduit légèrement mais demeure élevé à 16,5 jours en moyenne, dans un contexte où moins d'un quart des factures (22,6%) sont payées à date.

Les **services informatiques & édition de logiciels** ne font guère mieux avec 24,8% de règlements à l'échéance, pour un retard moyen qui se dégrade de 0,3 jours à 14,7 jours.

Le respect des délais de paiement est de 31,6% dans les **services aux entreprises**, soit 10 points de moins que dans les **services à destination du particulier** (41,7%)

Avec 40% de règlements à l'heure, le **commerce de détail** fait figure de bon élève, d'autant que le retard moyen retombe à 12,5 jours contre plus de 13 jours trois mois plus tôt.

Mais c'est dans les **débites de boisson** que l'amélioration est la plus sensible avec 43,9% de règlements effectués sans retard, contre 42% avant l'été. Dans ces conditions, le report moyen de paiement recule de près de 2 jours en seulement trois mois à 17,9 jours contre 23,5 jours.

Dans l'agriculture, l'**élevage** reste sous tension avec un retard moyen porté à 15,5 jours. Plus sensible encore, plus d'un éleveur sur dix (11%) reporte ses paiements de plus de 30 jours (10,6% trois mois plus tôt).

NANTERRE, LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

## En matière de délais de paiement aussi, l'heure du digital a sonné.

« La problématique des délais de paiement est à ce point sensible, que nombre d'acteurs privés comme publics s'investissent pour faire bouger les lignes. Si en phase de reprise économique, le recours au crédit fournisseur est traditionnellement le premier levier utilisé par les entreprises pour tenir le Besoin en Fonds de Roulement, il demeure que cette mécanique asphyxie les structures les plus fragiles. La distinction peu flatteuse de champion d'Europe des petits retards confirme pour partie des mauvaises pratiques volontaires, mais illustre également une relation fournisseur-client à transformer.

L'heure du digital a sonné ! Dématérialisation des commandes, dématérialisation des factures, plateforme d'échanges entre clients et fournisseurs sont autant de facteurs de fluidité du traitement de la chaîne de facturation, qu'un levier de maîtrise des coûts. Le non-respect des délais légaux, c'est-à-dire généralement 60 jours dans le privé et 30 jours dans le public, tient parfois à des documents de facturation non conformes ou incomplets. La digitalisation de la chaîne des paiements, voire de tout le cycle transactionnel, tend à rationaliser les processus, minimiser les litiges, accélérer les règlements et sécuriser la relation.

En France, les grandes entreprises fournisseurs de l'Etat ont pour obligation de passer à la dématérialisation de leurs factures au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avant d'être rejointes par les ETI en 2018, les PME en 2019 puis les micros entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sans qu'elle suffise à garantir les délais de paiement des organismes publics, cette résolution participe à moderniser la relation entre les entreprises et « l'administration », mais doit aussi créer des habitudes vertueuses dans les échanges interentreprises. Il s'agit de convertir des processus achats souvent contraignants en performance financière agile et durable pour tous les acteurs économiques. » conclut Thierry Millon.

### A PROPOS D'ALTARES > [www.altares.com](http://www.altares.com)

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares a pour mission de valoriser le capital Data de ses clients, en transformant leur patrimoine informationnel en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, le Groupe apporte aux décideurs une vision prospective et contextualisée des enjeux business de la nouvelle économie.

Dans un monde en mutation, mondialisation, cloud, big data, open data... Altares collecte, agrège, analyse, enrichit et structure les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises. Le Groupe aide ainsi ses clients à faire de leurs données un levier de croissance.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 240 millions d'entreprises dans 220 pays.

Le groupe compte 300 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros.

## PARTIE 1

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE

## LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

9

- 9 Comportements de paiement des entreprises françaises par trimestre  
Jours de retard de paiement selon la catégorie juridique et la taille
- 10 Comportement de paiement selon la catégorie juridique et la taille au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015  
Comportements de paiement des entreprises françaises par tranche d'âge
- 11 Comportements de paiement des entreprises françaises par région
- 12 Comportements de paiement des entreprises françaises par activité
- 13 Carte des comportements de paiement des entreprises françaises par région au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015
- 14 Comportements de paiement des entreprises françaises comparaison défaillantes vs ensemble  
Évolution comparée du nombre de défaillances et de retards de paiement de 1 à 15 jours sur 15 ans

## PARTIE 2

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

## LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

16

- 16 Courbe d'évolution des retards de paiement en Europe depuis 10 ans  
Carte des retards de paiement en Europe au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015
- 17 Comportements de paiement des entreprises européennes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015  
Comportements de paiement des entreprises européennes au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015  
Évolution des retards de paiement des entreprises en Europe du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015
- 18 Comparaison des délais moyens de règlement en Europe au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015  
Évolution des jours de retard de paiement des entreprises en Europe depuis 10 ans par activité  
comparaison B2C vs B2B

## MÉTHODOLOGIE

19

→

## PARTIE 1

# STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE

3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

## COMPOTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR TRIMESTRE

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)							
Paiements sans retard	39,0%	38,7%	36,9%	38,3%	36,8%	36,5%	36,2%
Entre 1 et 15 jours	34,2%	34,1%	34,0%	31,4%	31,9%	32,1%	33,2%
Entre 16 et 30 jours	20,6%	20,9%	22,5%	23,1%	23,7%	23,4%	23,1%
Supérieur à 30 jours	6,3%	6,2%	6,7%	7,2%	7,6%	8,0%	7,5%
(exprimés en jours de retard)							
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	11,8	12,5	12,8	13,3	12,8	13,3	13,6
Retard de paiement constaté (moyenne en jours calculée à partir du 1 <sup>er</sup> jour de retard)	19,3	19,2	19,7	20,8	21,1	21,5	20,8

## JOURS DE RETARD DE PAIEMENT SELON LA CATÉGORIE JURIDIQUE ET LA TAILLE

TRANCHES DE SALARIÉS	CATÉGORIES JURIDIQUE / TRIMESTRES													
	Entrepreneur individuel		Personne morale de droit public soumise au droit commercial		Société commerciale		Administration de l'état		Collectivité territoriale		Établissement public administratif		Association loi 1901 ou assimilé	
	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015
moins de 3 salariés	12,8	12,4	13,8	13,5	13,1	13,3	14,3	15,5	NA	NA	8,7	8,7	10,7	10,7
3 à 5 salariés	11,8	11,5	13,6	13,2	11,0	10,7	12,9	12,4	NA	NA	8,2	8,3	9,2	9,2
6 à 9 salariés	12,0	11,6	13,2	12,9	12,1	11,9	9,7	8,7	NA	NA	8,5	8,4	9,3	9,3
10 à 19 salariés	12,9	12,5	13,6	13,3	11,8	11,4	13,1	11,7	NA	NA	8,9	8,8	10,2	9,8
20 à 49 salariés	14,9	13,9	14,1	13,8	12,2	12,1	14,7	14,2	16,0	17,4	11,1	11,1	10,8	10,7
50 à 99 salariés	NA	NA	14,1	14,0	13,2	12,9	16,9	17,3	13,7	15,6	12,9	12,5	12,2	12,0
100 à 199 salariés	NA	NA	14,4	14,3	13,4	12,9	17,8	17,1	14,5	14,3	14,4	14,1	12,9	12,4
200 à 249 salariés	NA	NA	14,3	14,1	13,8	13,5	13,3	12,7	15,3	15,7	15,2	14,5	15,0	14,6
250 à 499 salariés	NA	NA	14,4	14,4	14,6	14,3	17,2	17,2	18,2	17,0	19,9	19,0	15,5	15,4
500 salariés et plus	NA	NA	14,8	14,9	14,0	13,5	16,6	16,1	19,0	18,0	19,5	18,8	17,3	18,0
<b>Ensemble</b>	<b>12,6</b>	<b>12,3</b>	<b>13,7</b>	<b>13,4</b>	<b>12,5</b>	<b>12,4</b>	<b>14,7</b>	<b>14,2</b>	<b>16,6</b>	<b>16,6</b>	<b>9,8</b>	<b>9,7</b>	<b>11,0</b>	<b>10,7</b>

COMPORTEMENT DE PAIEMENT SELON LA CATÉGORIE JURIDIQUE ET LA TAILLE AU COURS  
DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

TRANCHES DE SALARIÉS	CATÉGORIES JURIDIQUE / TRANCHES DE RETARD													
	Entrepreneur individuel		Société commerciale		Association loi 1901 ou assimilé		Personne morale de droit public soumise au droit commercial		Administration de l'état		Collectivité territoriale		Établissement public administratif	
	De 0 à 30 jours	31 jours et plus	De 0 à 30 jours	31 jours et plus	De 0 à 30 jours	31 jours et plus	De 0 à 30 jours	31 jours et plus	De 0 à 30 jours	31 jours et plus	De 0 à 30 jours	31 jours et plus	De 0 à 30 jours	31 jours et plus
moins de 3 salariés	91,5%	8,5%	91,3%	8,7%	91,1%	8,9%	91,0%	9,0%	NA	NA	95,4%	4,6%	95,0%	5,0%
3 à 5 salariés	93,0%	7,0%	92,3%	7,7%	94,8%	5,2%	94,0%	6,0%	NA	NA	95,7%	4,3%	96,3%	3,7%
6 à 9 salariés	93,2%	6,8%	93,2%	6,8%	93,8%	6,2%	96,4%	3,6%	NA	NA	96,4%	3,6%	96,9%	3,1%
10 à 19 salariés	93,3%	6,7%	93,8%	6,2%	94,6%	5,4%	96,4%	3,6%	NA	NA	97,2%	2,8%	96,6%	3,4%
20 à 49 salariés	92,2%	7,8%	94,7%	5,3%	94,8%	5,2%	92,8%	7,2%	85,3%	14,7%	96,5%	3,5%	96,0%	4,0%
50 à 99 salariés	NA	NA	95,8%	4,2%	95,0%	5,0%	89,2%	10,8%	91,6%	8,4%	96,8%	3,2%	96,2%	3,8%
100 à 199 salariés	NA	NA	96,4%	3,6%	96,3%	3,7%	89,2%	7,5%	94,0%	6,0%	95,4%	4,6%	96,2%	3,8%
200 à 249 salariés	NA	NA	96,7%	3,3%	96,5%	3,5%	92,5%	1,4%	92,8%	7,2%	97,7%	2,3%	95,0%	5,0%
250 à 499 salariés	NA	NA	97,4%	2,6%	95,5%	4,5%	98,6%	2,9%	93,0%	7,0%	90,4%	9,6%	96,1%	3,9%
500 salariés et plus	NA	NA	97,4%	2,6%	98,7%	1,3%	97,1%	5,4%	91,2%	8,8%	94,0%	6,0%	95,4%	4,6%
<b>Ensemble</b>	<b>91,8%</b>	<b>8,2%</b>	<b>92,8%</b>	<b>7,2%</b>	<b>93,6%</b>	<b>6,4%</b>	<b>93,8%</b>	<b>6,2%</b>	<b>91,5%</b>	<b>8,5%</b>	<b>96,3%</b>	<b>3,7%</b>	<b>96,1%</b>	<b>3,9%</b>

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR TRANCHE D'ÂGE

ÂGES	Paiements sans retard		Retards inférieurs à 30 jours		Retards supérieurs à 30 jours		Retards en jours	
	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015
Moins de 3 ans	42,2%	41,8%	49,1%	49,6%	8,7%	8,5%	13,5	13,4
3 à 5 ans	39,0%	38,7%	51,3%	51,9%	9,6%	9,4%	14,8	14,6
6 à 10 ans	38,2%	38,1%	53,1%	53,7%	8,7%	8,3%	14,0	13,6
11 à 15 ans	36,1%	35,8%	55,9%	56,6%	8,0%	7,5%	13,7	13,3
16 et plus	34,8%	34,4%	58,7%	59,5%	6,6%	6,1%	12,6	12,2
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>36,5%</b>	<b>36,2%</b>	<b>55,5%</b>	<b>56,3%</b>	<b>8,0%</b>	<b>7,5%</b>	<b>13,6</b>	<b>13,2</b>

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR RÉGION

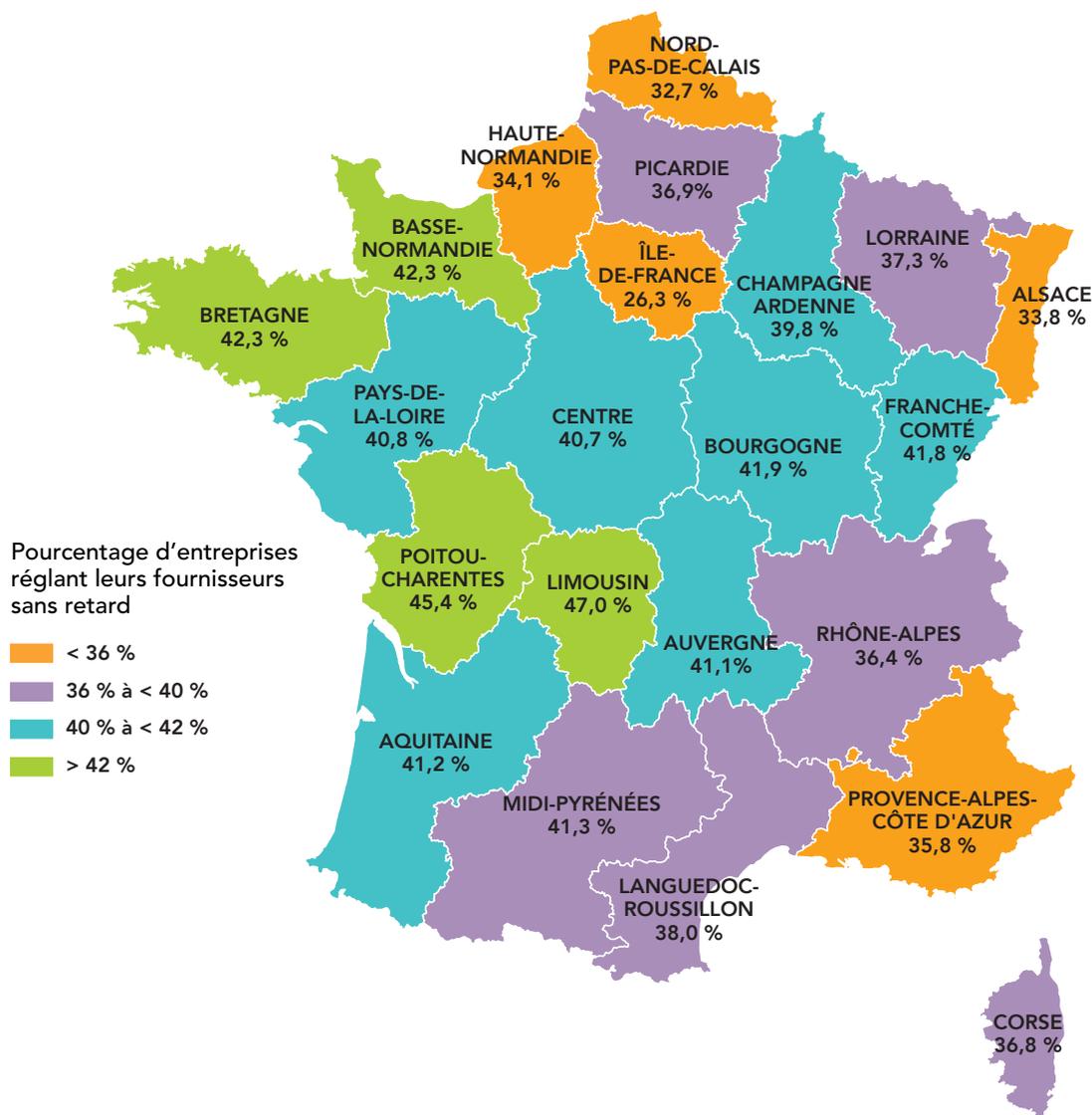
RÉGIONS	Paiements sans retard		Retards inférieurs à 30 jours		Retards supérieurs à 30 jours		Retards en jours	
	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015
Alsace	34,3%	33,8%	58,3%	59,2%	7,5%	7,0%	13,3	13,1
Aquitaine	41,2%	41,2%	51,9%	52,4%	6,9%	6,4%	12,4	11,9
Auvergne	41,6%	41,1%	50,8%	51,4%	7,6%	7,5%	12,5	12,3
Basse-Normandie	43,2%	42,3%	50,7%	51,9%	6,2%	5,8%	11,2	10,8
Bourgogne	42,1%	41,9%	51,7%	52,4%	6,2%	5,7%	11,4	11,0
Bretagne	43,5%	42,3%	51,2%	52,6%	5,3%	5,2%	10,3	10,3
Centre	41,3%	40,7%	52,2%	53,2%	6,5%	6,0%	11,7	11,4
Champagne-Ardenne	40,0%	39,8%	54,0%	54,4%	6,0%	5,8%	11,4	11,1
Corse	38,9%	36,8%	54,2%	55,8%	6,9%	7,5%	12,6	13,1
Franche-Comté	41,6%	41,8%	52,0%	52,1%	6,3%	6,1%	11,5	11,2
Haute-Normandie	34,6%	34,1%	57,9%	58,7%	7,5%	7,2%	13,3	13,1
Île-de-France	26,2%	26,3%	63,9%	64,1%	9,9%	9,5%	16,5	16,2
Languedoc-Roussillon	38,0%	38,0%	52,6%	53,3%	9,4%	8,7%	14,9	14,1
Limousin	47,3%	47,0%	46,8%	47,6%	5,9%	5,4%	10,5	10,1
Lorraine	37,7%	37,3%	54,6%	54,9%	7,7%	7,8%	13,2	13,3
Midi-Pyrénées	41,3%	41,3%	51,7%	52,2%	7,1%	6,5%	12,5	11,9
Nord-Pas-de-Calais	33,0%	32,7%	58,6%	59,4%	8,5%	8,0%	14,3	13,9
Pays-de-la-Loire	41,5%	40,8%	53,2%	54,2%	5,3%	5,0%	10,6	10,4
Picardie	36,9%	36,9%	55,8%	56,2%	7,3%	6,9%	12,9	12,6
Poitou-Charentes	46,1%	45,4%	48,4%	49,5%	5,5%	5,1%	10,4	10,1
Provence-Alpes Côte d'Azur	35,5%	35,8%	55,3%	55,6%	9,2%	8,5%	14,9	14,2
Rhône-Alpes	36,0%	36,4%	56,6%	56,9%	7,4%	6,7%	13,2	12,6
DOM et inconnue	37,6%	37,1%	51,0%	51,4%	11,4%	11,5%	17,6	18,1
<b>TOTAL</b>	<b>36,5%</b>	<b>36,2%</b>	<b>55,5%</b>	<b>56,3%</b>	<b>8,0%</b>	<b>7,5%</b>	<b>13,6</b>	<b>13,2</b>

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉS	Paiements sans retard		Retards inférieurs à 30 jours		Retards supérieurs à 30 jours		Retards en jours	
	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015	T2 2015	T3 2015
<b>AGRICULTURE</b>	<b>44,7 %</b>	<b>43,5 %</b>	<b>46,7 %</b>	<b>47,7 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>13,4</b>	<b>13,5</b>
Chasse, pêche, forêt	44,1 %	43,9 %	47,4 %	48,3 %	8,6 %	7,8 %	13,2	12,7
Culture	45,8 %	44,8 %	47,1 %	48,0 %	7,1 %	7,2 %	12,0	12,1
Élevage	43,3 %	41,8 %	46,1 %	47,2 %	10,6 %	11,0 %	15,2	15,5
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>45,7 %</b>	<b>45,8 %</b>	<b>47,1 %</b>	<b>47,3 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>11,7</b>	<b>11,5</b>
Bâtiment	49,5 %	49,3 %	45,3 %	45,5 %	5,3 %	5,3 %	9,8	9,8
Immobilier	28,0 %	28,3 %	55,9 %	56,3 %	16,1 %	15,4 %	20,7	20,0
<b>COMMERCE</b>	<b>36,9 %</b>	<b>36,1 %</b>	<b>55,6 %</b>	<b>57,0 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>13,2</b>	<b>12,8</b>
Commerce & réparation de véhicules	42,8 %	40,5 %	49,1 %	52,3 %	8,1 %	7,2 %	12,8	12,4
Commerce de détail	40,5 %	40,0 %	51,7 %	52,9 %	7,8 %	7,1 %	13,1	12,5
Commerce interentreprises	27,1 %	27,1 %	66,4 %	66,6 %	6,5 %	6,3 %	13,5	13,3
<b>INDUSTRIE</b>	<b>29,1 %</b>	<b>28,9 %</b>	<b>65,0 %</b>	<b>65,6 %</b>	<b>5,9 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>12,6</b>	<b>12,1</b>
Industrie agroalimentaire	31,1 %	30,1 %	60,3 %	62,2 %	8,6 %	7,6 %	14,9	14,1
Industrie hors agroalimentaire	28,7 %	28,7 %	65,9 %	66,3 %	5,4 %	5,0 %	12,1	11,7
<b>INFORMATION &amp; COMMUNICATION</b>	<b>24,8 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>66,4 %</b>	<b>66,8 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>8,9 %</b>	<b>15,8</b>	<b>16,0</b>
Services informatiques & édition de logiciels	25,4 %	24,8 %	66,9 %	67,4 %	7,7 %	7,8 %	14,4	14,7
Autres activités information & communication	23,8 %	23,6 %	65,5 %	65,8 %	10,7 %	10,5 %	18,0	17,9
<b>TRANSPORT &amp; LOGISTIQUE</b>	<b>22,2 %</b>	<b>21,7 %</b>	<b>68,7 %</b>	<b>69,7 %</b>	<b>9,1 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>16,7</b>	<b>16,3</b>
Transport routier de marchandises	23,1 %	22,6 %	67,6 %	68,4 %	9,3 %	9,0 %	16,8	16,5
Autres activités de transport	20,9 %	20,5 %	70,2 %	71,5 %	8,9 %	8,1 %	16,6	16,2
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES &amp; D'ASSURANCE</b>	<b>34,1 %</b>	<b>35,2 %</b>	<b>58,8 %</b>	<b>57,9 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>13,2</b>	<b>12,9</b>
<b>SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>31,4 %</b>	<b>31,6 %</b>	<b>60,1 %</b>	<b>60,1 %</b>	<b>8,5 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>14,7</b>	<b>14,4</b>
Activités scientifiques & techniques	31,2 %	31,6 %	60,2 %	60,1 %	8,6 %	8,3 %	14,7	14,4
Services administratifs aux entreprises	31,7 %	31,5 %	60,0 %	60,2 %	8,3 %	8,3 %	14,7	14,6
<b>SERVICES AUX PARTICULIERS</b>	<b>41,8 %</b>	<b>41,7 %</b>	<b>46,9 %</b>	<b>47,7 %</b>	<b>11,3 %</b>	<b>10,6 %</b>	<b>15,7</b>	<b>15,1</b>
Activités de réparation	49,7 %	48,5 %	42,9 %	44,6 %	7,4 %	6,9 %	11,5	11,4
Coiffeurs, soins de beauté et corporels	38,2 %	38,6 %	46,2 %	46,6 %	15,7 %	14,8 %	19,7	18,8
Autres services à la personne	37,2 %	37,8 %	52,1 %	52,1 %	10,7 %	10,1 %	16,0	15,2
<b>HEBERGEMENT, RESTAURATION, DÉBITS DE BOISSON</b>	<b>29,5 %</b>	<b>30,3 %</b>	<b>57,3 %</b>	<b>58,1 %</b>	<b>13,2 %</b>	<b>11,6 %</b>	<b>19,3</b>	<b>17,5</b>
Hébergement	27,5 %	28,5 %	62,4 %	62,4 %	10,1 %	9,1 %	16,8	15,7
Restauration	29,2 %	29,6 %	56,5 %	57,6 %	14,4 %	12,8 %	20,3	18,6
Débites de boissons	42,0 %	43,9 %	38,4 %	41,4 %	19,6 %	14,7 %	23,5	17,9
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>34,6 %</b>	<b>34,7 %</b>	<b>58,7 %</b>	<b>59,0 %</b>	<b>6,7 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>12,9</b>	<b>12,4</b>
Santé humaine & action sociale	35,8 %	36,0 %	56,2 %	56,7 %	8,0 %	7,3 %	14,1	13,3
Activités récréatives	35,5 %	35,1 %	54,8 %	55,6 %	9,7 %	9,3 %	15,3	14,8
Enseignement	28,3 %	29,0 %	65,0 %	64,9 %	6,7 %	6,1 %	13,3	12,7
Administration	35,2 %	35,0 %	60,8 %	61,0 %	4,0 %	4,1 %	10,4	10,3
Autres activités	37,6 %	37,8 %	55,8 %	55,5 %	6,7 %	6,7 %	12,3	12,1
<b>ENSEMBLE DES ACTIVITÉS</b>	<b>36,5 %</b>	<b>36,2 %</b>	<b>55,5 %</b>	<b>56,3 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>13,6</b>	<b>13,2</b>

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES  
AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

source Altares



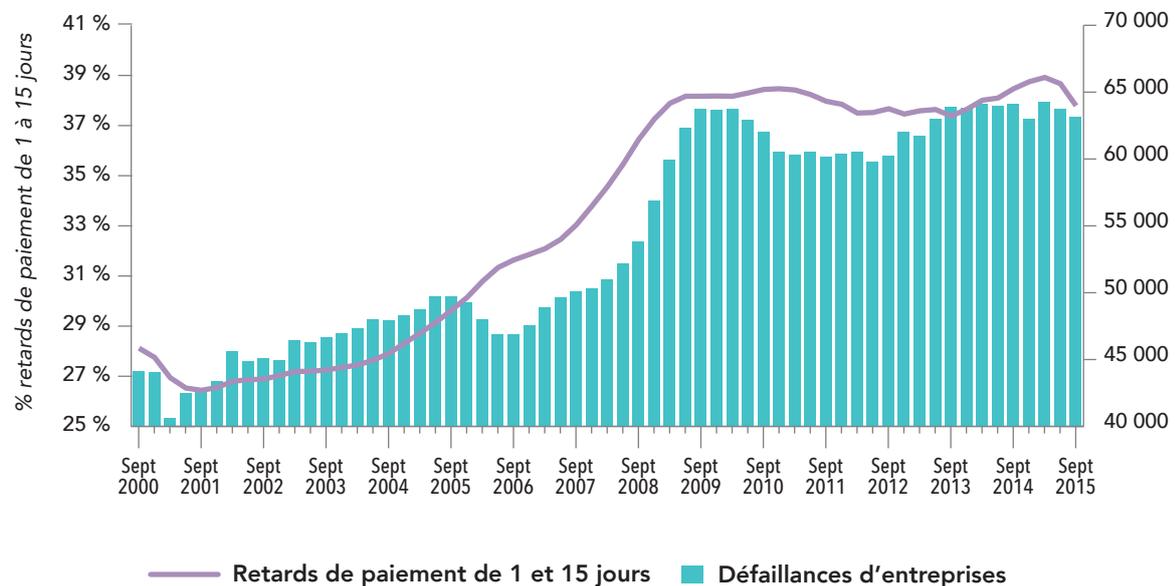
COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES

COMPARAISON DÉFAILLANCES VS ENSEMBLE DES ENTREPRISES

TRANCHES DE JOURS DE RETARD DE PAIEMENT		T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Sans retard ou < à 15 jours	Entreprises défaillantes	36,6%	37,2%	37,9%	40,9%	43,5%	42,0%	41,8%	40,6%	40,1%
	Ensemble des entreprises	68,0%	69,1%	68,1%	67,7%	70,8%	69,7%	68,7%	68,7%	69,4%
Retards de 15 jours et plus	Entreprises défaillantes	63,4%	62,8%	62,1%	59,1%	56,5%	58,0%	58,2%	59,4%	59,9%
	Ensemble des entreprises	32,0%	30,9%	31,9%	32,3%	29,2%	30,3%	31,3%	31,3%	30,6%

ÉVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE DE DÉFAILLANCES ET DE RETARDS DE PAIEMENT DE 1 À 15 JOURS

(données trimestrielles glissées sur 12 mois/période 15 ans)



## PARTIE 2

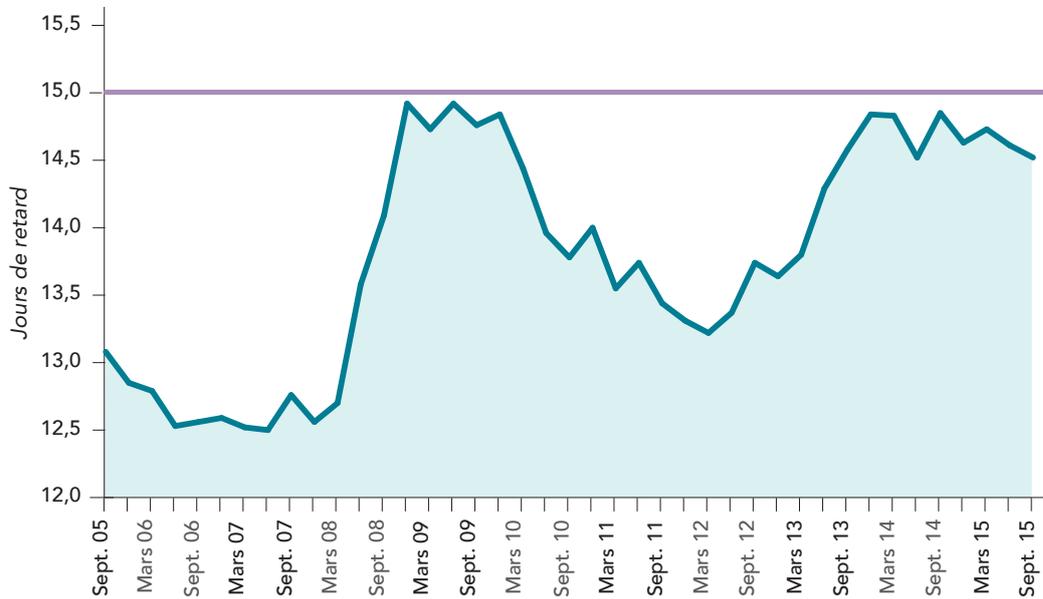
# STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

## STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

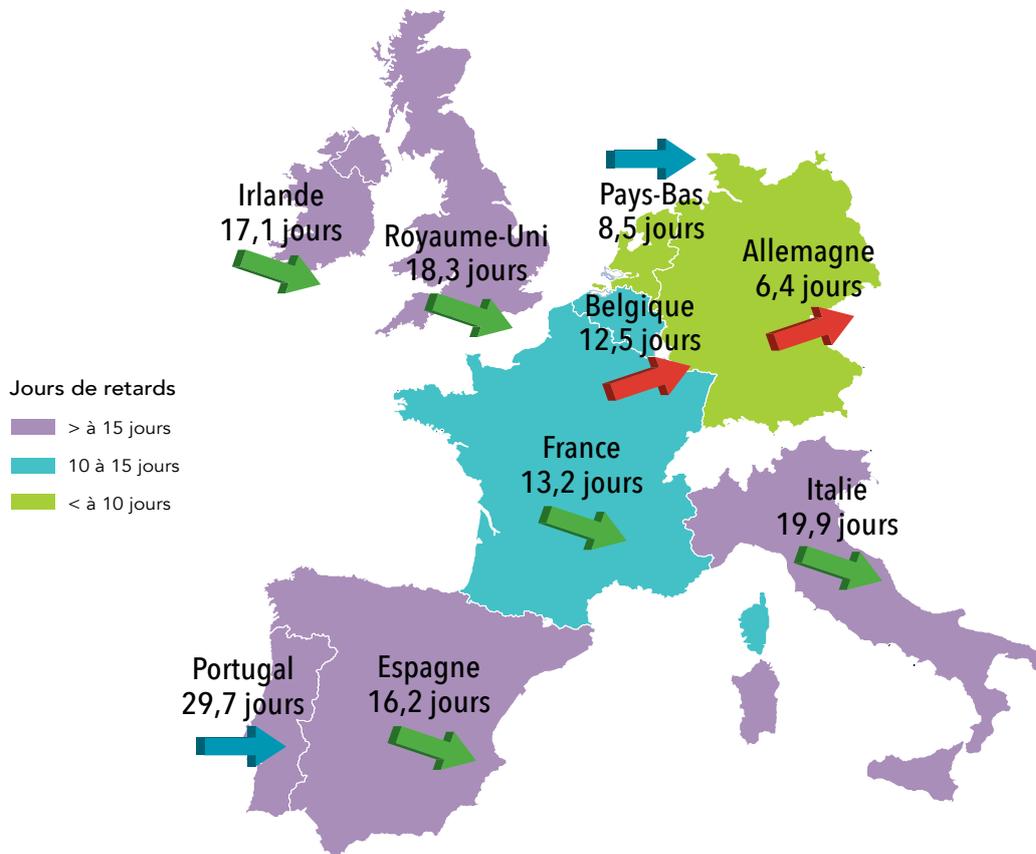
### ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DEPUIS 10 ANS

(exprimés en jours de retards)



### LES RETARDS DE PAIEMENT EN EUROPE AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

Source Altares



COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays)

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
<b>Paiements sans retard</b>	72,1%	37,6%	46,5%	36,2%	29,3%	37,9%	53,6%	20,2%	22,8%	40,9%
<b>Entre 1 et 15 jours</b>	19,1%	30,5%	27,1%	33,2%	31,0%	25,6%	25,9%	25,4%	28,5%	27,4%
<b>Entre 16 et 30 jours</b>	7,6%	24,8%	15,3%	23,1%	29,1%	20,7%	16,2%	32,4%	37,2%	22,1%
<b>Supérieur à 30 jours</b>	1,2%	7,0%	11,1%	7,5%	10,6%	15,9%	4,2%	22,0%	11,5%	9,6%
(exprimés en jours de retard)										
<b>Retard de paiement global</b> (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	<b>6,4</b>	<b>12,5</b>	<b>16,2</b>	<b>13,2</b>	<b>17,1</b>	<b>19,9</b>	<b>8,5</b>	<b>29,7</b>	<b>18,3</b>	<b>14,5</b>
<b>Retard de paiement constaté</b> (moyenne en jours calculée à partir du 1 <sup>er</sup> jour de retard)	14,6	20,1	30,3	20,8	24,2	32,0	32,0	37,2	23,7	24,6

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays)

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
<b>Paiements sans retard</b>	73,1%	38,4%	45,7%	36,5%	28,8%	38,1%	53,7%	19,1%	22,6%	41,0%
<b>Entre 1 et 15 jours</b>	18,5%	30,4%	27,4%	32,1%	30,8%	24,8%	25,8%	25,5%	28,4%	27,1%
<b>Entre 16 et 30 jours</b>	7,3%	24,4%	15,6%	23,4%	29,6%	20,8%	16,2%	33,5%	37,2%	22,3%
<b>Supérieur à 30 jours</b>	1,1%	6,8%	11,3%	8,0%	10,8%	16,3%	4,3%	21,9%	11,8%	9,7%
(exprimés en jours de retard)										
<b>Retard de paiement global</b> (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	<b>6,1</b>	<b>12,2</b>	<b>16,6</b>	<b>13,6</b>	<b>17,4</b>	<b>20,2</b>	<b>8,6</b>	<b>29,6</b>	<b>18,5</b>	<b>14,6</b>
<b>Retard de paiement constaté</b> (moyenne en jours calculée à partir du 1 <sup>er</sup> jour de retard)	14,3	19,8	30,5	21,5	24,4	32,6	32,6	36,6	23,9	24,8

## ÉVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2012 AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

	Sept. 2012	Déc. 2012	Mars 2013	Juin 2013	Sept. 2013	Déc. 2013	Mars 2014	Juin 2014	Sept. 2014	Déc. 2014	Mars 2015	Juin 2015	Sept. 2015
Allemagne	6,2	6,0	6,1	6,2	6,2	6,2	6,4	6,4	6,3	5,7	5,8	6,1	6,4
Belgique	11,0	11,1	11,1	10,9	11,0	10,9	11,2	11,4	12,1	12,2	12,5	12,2	12,5
Espagne	19,6	19,5	18,7	18,3	17,7	17,9	18,3	16,8	17,0	17,8	16,4	16,6	16,2
France	11,8	12,1	12,3	12,0	12,1	11,9	11,9	11,8	12,5	12,8	13,3	13,6	13,2
Irlande	17,1	16,6	16,8	17,2	17,6	18,5	18,6	18,0	17,2	17,1	17,2	17,4	17,1
Italie	17,6	17,9	18,8	20,3	20,9	21,2	21,6	20,9	21,1	20,8	20,7	20,2	19,9
Pays-Bas	8,5	8,5	8,1	9,1	9,6	9,4	9,5	9,2	9,3	9,0	8,7	8,6	8,5
Portugal	29,2	30,5	31,6	32,9	33,1	32,4	32,9	32,1	32,0	31,2	30,9	29,6	29,7
Royaume-Uni	15,7	15,1	15,2	15,0	15,3	16,4	16,3	16,8	17,1	18,2	18,8	18,5	18,3
<b>Europe</b>	<b>13,7</b>	<b>13,6</b>	<b>13,8</b>	<b>14,3</b>	<b>14,6</b>	<b>14,8</b>	<b>14,8</b>	<b>14,5</b>	<b>14,9</b>	<b>14,6</b>	<b>14,7</b>	<b>14,6</b>	<b>14,5</b>

## COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT EN EUROPE AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2015

Allemagne



Belgique



Espagne



France



Irlande



Italie



Pays-Bas



Portugal



Royaume-Uni



- Délais de règlement contractuels (jours)
- Retards de paiement (jours)

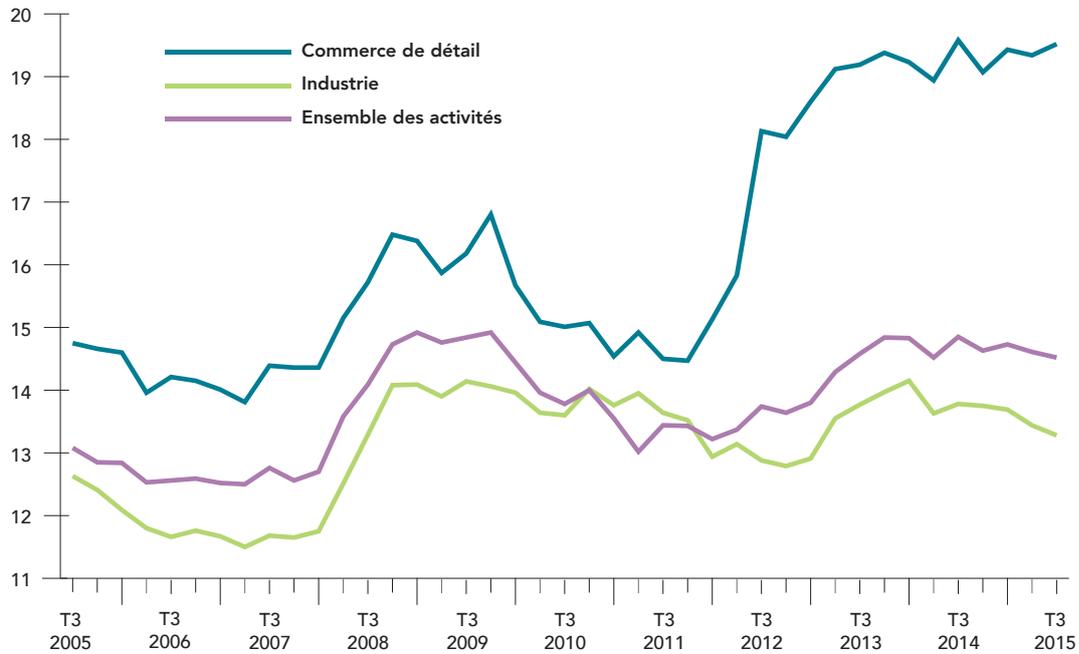
### À NOTER

Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.

En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30-50 jours dans les autres pays.

## ÉVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DEPUIS 10 ANS PAR ACTIVITÉ

Comparaison B2C (commerce de détail) vs B2B (Industrie)



## MÉTHODOLOGIE

### DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade® du premier réseau mondial d'informations B to B : le D&B Worldwide Network dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE. En effet, une nouvelle directive (directive 2011/7/UE) sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales a été adoptée le 16 février 2011, afin de protéger les entreprises européennes, et en particulier les PME, contre les retards de paiement, et de les aider à améliorer leur compétitivité.

### LE PROGRAMME DUN TRADE®, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA RÉALITÉ DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis plus de 45 ans aux États-Unis et 30 ans France et en Europe, le programme DunTrade®, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 200 millions d'expériences commerciales réelles sur le monde, dont 25 millions en Europe, et 3,9 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade®, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

### RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La Commission européenne insiste dans sa campagne de lutte contre les retards de paiement sur le fait que « *Dans toute l'Union européenne, il est courant de payer ses fournisseurs avec retard. Cette pratique est jugée acceptable car elle a peu de conséquences sur les consommateurs. Pourtant, les dégâts sont importants : chaque année, des centaines de milliers d'entreprises européennes font faillite parce qu'elles sont payées en retard. Les petites et moyennes entreprises sont les grandes victimes de ce phénomène qui est encore accentué pour les entreprises vendant à l'étranger* ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs.

L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade®, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. À partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

### PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

